

Communauté de communes du Pays des Abers

Compte-rendu de la réunion du bureau communautaire

Séance du Jeudi 18 janvier 2018

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 18 janvier 2018, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1. Validation du projet d'hôtel d'entreprises

Le bureau communautaire lors de sa séance du 5 avril 2017 a validé l'étude de faisabilité du projet de création de l'hôtel d'entreprise en lieu et place de l'ancien bâtiment qui a accueilli les services de la CCPA à Penhoat pendant les travaux de l'Hôtel de communauté. La maîtrise d'œuvre du projet a été attribuée au cabinet Idea Ingenierie qui a récemment transmis le projet définitif à valider.

Le cahier des charges est respecté mais une nouvelle estimation financière fait apparaître un écart important entre le premier chiffrage du cabinet Préprogram et celui d'Idea.

En effet, ont été pris en compte dans l'estimatif du maître d'œuvre, les travaux de sécurisation du réseau électrique. La nouvelle évaluation est de 172 000 € HT.

Le chantier pourrait démarrer en mai pour une livraison du bâtiment à la rentrée prochaine.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 15 février 2018

2. Hôtel d'entreprises – demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Dans le cadre du projet de création de l'hôtel d'entreprises, une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a reçu un avis favorable pour un montant de 10 000 €.

Dans une lettre circulaire, le Préfet informe les collectivités locales et EPCI éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux des trois priorités identifiées au titre de la DETR 2018. En priorité I, il est fait référence à l'immobilier d'entreprises.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à solliciter les fonds DETR 2018 pour le financement de l'opération « Hôtel d'entreprises ».

Unanimité du bureau de communauté

3. Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Plabennec – Proposition de mise en place d'une délégation de service public – Marie Annick Creac'hcadec

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPA est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Il existe deux aires d'accueil sur le Pays des Abers, l'une à Plabennec et l'autre à Plouguerneau.

Le bureau a arrêté comme principe la délégation de gestion aux communes concernées. Cette convention qui prévoit les modalités de la délégation a été signée entre la CCPA et les communes de Plabennec et Plouguerneau. Après un an d'application de ce nouveau dispositif de gestion, la commune de Plabennec a constaté un certain nombre de difficultés pour la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées (ex : l'application du règlement intérieur ou la perception des redevances).

Aussi, Madame le Maire de Plabennec a souhaité mettre fin de manière anticipée à la convention. Compte tenu du préavis conventionnel, la délégation de gestion prendrait fin au 16 juillet 2018, date prévisionnelle de la fermeture annuelle de l'aire.

La CCPA ne dispose pas des ressources internes pour opérer une gestion en régie directe de cet équipement. C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le Président à lancer une procédure de consultation afin de déléguer la gestion de l'aire d'accueil des Gens du voyage de Plabennec. Cette consultation prendra la forme d'une délégation de service public (article 1411-I CGCT).

Les objectifs du prestataire seront les suivants :

- assurer en totalité les prestations nécessaires au bon fonctionnement de l'aire d'accueil ;

- offrir aux usagers un service efficace et de qualité ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'aire.

Unanimité du bureau de communauté

4. Candidature G4DEC auprès de l'ADEME – Christine CHEVALIER

Les communautés de Communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, de Lesneven – Côte des Légendes et du Pays de Landerneau-Daoulas travaillent conjointement à la réalisation d'une étude de préfiguration sur les déchets et l'économie Circulaire en partenariat avec l'Ademe Bretagne.

Cette étude de préfiguration aboutira dès le début d'année 2018 à un programme d'action partagé et mutualisé pour 3 ans. Ce programme vise à dynamiser l'économie circulaire, l'économie de la ressource, l'animation du tissu économique local et la réduction des déchets auprès des entreprises. Certaines actions sont également tournées vers les habitants et viendraient compléter le programme de prévention menée depuis cinq ans par les EPCI.

Pour bénéficier du soutien financier de l'Ademe, le groupement des collectivités doit au préalable candidater à l'Appel à Projet lancé par l'Ademe et intitulé « Territoire Econome en Ressource ».

En prévision d'une candidature retenue, les communautés de communes ont inscrit une somme au budget prévisionnel 2018. Pour la CCPA, le montant est de 45 000€ et est inscrit au projet de budget collecte et traitement des ordures ménagères.

Unanimité du bureau de communauté

5. Attribution d'une subvention à l'association CELIA - Bernard Gibergues

Le CELIA (Club des Entreprises Légendes Iroise Abers) fédère une centaine d'entreprises sur les trois EPCI (CLCL, CCPI et CCPA) autour d'actions communes de promotion de l'économie locale.

Les trois intercommunalités partenaires ont souhaité uniformiser le partenariat avec le CELIA. Ainsi, il est proposé de signer une convention partenariale d'une durée de 3 ans (2017/2018/2019).

Chaque EPCI apportera une contribution financière identique à hauteur de 5000 € par an.

En contrepartie, le CELIA s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions en direction des entreprises adhérentes des trois territoires concernés en étroite collaboration avec les services économiques des collectivités.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

6. Proposition d'un scénario de mises aux normes des déchèteries - Christine CHEVALIER

Lors du bureau du 1^{er} décembre 2016, il a été demandé d'élargir le périmètre des scénarios analysés dans le cadre de l'étude sur la mise aux normes des déchèteries, réalisée par le bureau d'études INNOVADIA. Le bureau d'études a présenté au COPIL réuni le 17 décembre 2017, l'ensemble des scénarios.

Le COPIL propose un planning d'intervention pour la mise aux normes des déchèteries intégrant les éléments suivants issus des différents scénarios présentés :

- Aucune fermeture d'aires de DV ne sera réalisée avant la réhabilitation complète d'au moins une déchèterie
- Création d'une nouvelle déchèterie centrale sur Lannilis
- Réalisation des travaux de mise aux normes des EP sur l'ensemble des sites, dans l'attente des travaux
- Réhabilitation de la déchèterie de Plabennec
- Mise au norme Plouguerneau
- Convention d'accès avec les communautés de communes limitrophes
- Poursuivre l'étude de la pertinence d'une déchèterie « pro » sur le territoire communautaire

- Mise en place du contrôle d'accès

L'ensemble de ces éléments constitue le plan d'actions spécifique à la mise aux normes des déchèteries de la CCPA.

Le COPIL propose de concentrer son travail sur la déchèterie de Lannilis qui semble prioritaire à tous, avec 2 hypothèses : soit la reconstruction sur site, soit la construction d'une nouvelle déchetterie dans ce secteur mais sur un nouveau site.

Après quelques échanges en séance, il est proposé qu'un examen des différentes hypothèses et conséquences financières soit présenté aux élus ainsi qu'un programme pluriannuel d'investissements.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

7. Opportunité de l'acquisition d'un point à temps et modalités de financement – Guy Taloc

En raison de la vétusté de l'équipement actuellement utilisé, la question du renouvellement de la répandeuse (point à temps) a été étudiée par la commission travaux réunie le 12 décembre 2017.

La répandeuse a fait l'objet en 2017 d'arrêts fréquents des chantiers, liés aux contraintes météorologiques, mais surtout aux indisponibilités de l'équipement pour raison de réparation qui viennent s'ajouter aux problèmes de sécurité identifiés sur ce matériel en partie obsolète.

Il a été mis en service en 1990, et acheté par la CCPA en 1997 avec 592 000 km au compteur. Il a aujourd'hui 28 ans et 756 456 km.

Il est proposé au bureau de communauté de donner son accord à l'acquisition d'une répandeuse semi-automatique mono-opérateur, estimée à 240 000 € TTC.

Unanimité du bureau de communauté

8. Actualisation du programme pluriannuel des véhicules et engins de la CCPA – Guy Taloc

Lors du bureau communautaire du 7 décembre dernier, le vice-président travaux a rappelé que le bureau du 2 mars 2017 a validé un programme pluriannuel des acquisitions de matériel roulant. Il permet de projeter les investissements de la collectivité sur 5 ans.

La commission travaux propose de reporter certains investissements, afin de permettre l'acquisition d'une répandeuse.

Il est proposé de valider le programme pluriannuel présenté et d'inscrire au budget 2018 :

- Un broyeur avant : 18 000 € TTC
- Une balayeuse frontale : 12 000 € TTC
- Un PAT : 240 000 € TTC

Unanimité du bureau de communauté

9. Programme Natura 2000 – Animations 2018 – Nadège HAVET (Christine CHEVALIER)

La Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) est engagée dans le programme Natura 2000 depuis 2011 en tant que structure opératrice des sites Natura 2000 « Abers – Côte des légendes » et « llot du Trévors ». Le document d'objectifs (Docob) de ces sites a été validé par les membres des comités de pilotage le 30 septembre 2014. Depuis janvier 2015, l'animation et la mise en œuvre du Docob sont portées par la CCPA et l'Agence des aires marines protégées (AAMP).

L'Etat, par la DREAL Bretagne, sollicite donc la CCPA pour poursuivre sa mission d'opérateur Natura 2000 dans le cadre d'une convention définissant, pour 2018, le contenu de la mission d'animation ainsi que les financements de l'Etat et de l'Union Européenne pour la conduire.

Le montant prévisionnel du projet est de 17 310,89 € TTC.

Unanimité du bureau de communauté

10. Programme Breizh Bocage – Animations 2018

Pour chaque exercice, il convient d'arrêter un programme d'actions et un plan de financement annuel. Le programme d'actions 2018 se décline comme suit :

- Prise de contact avec les différents exploitants concernés par des travaux non réalisés dans le cadre du 1^{er} programme Breizh bocage et nouvelle définition des termes de la convention ;
- Elaboration des bons de commandes des marchés
- Suivi des prestataires
- Animation et suivi des MAEC « bocage »
- Expérimentation : comparaison entre un entretien au lamier et à la tronçonneuse ;
- Stage de 3 à 4 mois sur la gestion des haies en bord de route ;
- Participation aux réunions et groupes de travail relatifs aux autres politiques publiques menées sur le territoire
- Expérimentation de la régénération naturelle ;
- Suivi administratif et animation du comité de pilotage ;
- Communication, sensibilisation et formations.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 26 297,42 €.

Le plan de financement de l'animation Breizh bocage pour l'année 2018 établit un taux de financement via des partenaires de 80 %. L'autofinancement pour la CCPA correspond à 5 259,48 €

Unanimité du bureau de communauté

11. Edition 2018 du concours de chants « Les Tréteaux chantants »

Les Tréteaux Chantants permettent aux plus belles voix, dans la catégorie séniors, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest, qui organise avec succès les « Tréteaux Chantants » sur Brest Métropole, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest. Chaque vainqueur représente son territoire lors de la grande finale organisée en novembre. L'édition 2018 des Tréteaux Chantants du Pays des Abers se déroulera en deux sélections (sur les communes de Bourg-Blanc et du Drennec) et une finale (Plabennec). L'entrée des sélections est gratuite mais celle de la finale du Pays des Abers et de la finale du Pays de Brest est fixée à 10€ par entrée afin de financer les coûts supplémentaires liés à la présence d'un invité de marque.

Il est proposé :

- La participation financière des communes présentée pour l'année 2018 ;
- Un prix de vente de la finale du Pays des Abers 2017 (10€ l'unité) ;
- La participation financière de la CCPA concernant l'achat de 120 places au prix de 17€ soit 2040 € à la grande finale du Pays de Brest 2018 et de fixer leur prix de vente à 10€ l'unité ;
- La mise en vente par l'OTPA au prix public de 10€ des billets de la finale du Pays des Abers (prévue en avril 2018) et de la grande finale du Pays de Brest (prévue en novembre 2018).

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

12. Fonds de concours des salles culturelles - Renouvellement de la convention

Par délibération en date du 25 juin 2009 le Conseil de la CCPA a adopté les dispositions relatives à l'attribution de fonds de concours notamment en matière de fonctionnement des équipements culturels. Il s'agit plus précisément de la « participation possible au déficit de fonctionnement plafonnée à 20% et à 25 000€ par an en contrepartie d'une convention avec la CCPA et/ou les communes qui le souhaitent ». Plabennec et Plouguerneau se sont manifestées comme étant intéressées pour bénéficier de ce financement communautaire.

A noter que le versement de ce fonds de concours ne peut couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements en tant que telles. Il est proposé le renouvellement de cette convention et des points

d'amélioration proposés ci-dessus le versement de ce fonds de concours aux communes de Plabennec et Plouguerneau pour les années 2018 à 2020.

Unanimité du bureau de communauté

13. Budgets 2018

Le Budget Primitif 2018 parvient à dégager un autofinancement supérieur aux prévisions de l'année dernière, malgré une augmentation des charges réelles de fonctionnement de près de 1 000 000 € (+ 9,25 %). La compensation des charges de personnel supportées par le Budget principal au bénéfice des Budgets annexes neutralise en grande partie cette forte augmentation. Par ailleurs, l'attractivité du territoire, conjuguée à l'augmentation forfaitaire des bases fiscales par le Parlement permettent d'envisager une hausse des produits de la fiscalité ménage, sous réserve que la récente réforme de la taxe d'habitation respect les engagements présidentiels en la matière.

Quelques variations sont à noter depuis le débat d'orientation budgétaire. Il s'agit principalement d'inscription « d'ajustement » pour le chapitre « charges à caractère général ». En outre, le chapitre 012 « frais de personnel » croît de plus de 75 000 € par rapport aux orientations budgétaires. La création de deux emplois nouveaux aux services eau et assainissement explique cette augmentation sensible. S'agissant des recettes, l'article 70841 « mise à disposition de personnel aux budgets annexes » est notablement augmenté, puisqu'il s'élève à près d'1 725 000 €. Par ailleurs, la progression des produits de la TASCOT, Taxe sur les surfaces commerciales, progresse de 60 000 €. Enfin, une somme de près de 2 000 000 € est à inscrire au titre des restes à réaliser de l'année 2017.

13-1 Budget principal

Section de fonctionnement

Le budget 2018 affiche une volonté forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les transferts de compétences actés en 2017. Le Budget Primitif 2018 parvient à dégager un autofinancement supérieur aux prévisions de l'année dernière, malgré une augmentation des charges réelles de fonctionnement de près de 1 000 000 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élèvera à 12 421 500 € (dont 11 351 500 € de dépenses réelles).

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement, en prenant en compte l'ensemble des opérations d'équipement en cours et à venir s'élèveraient à 5 134 955 € pour 2018, dont près de 2 000 000 € de restes à réaliser de l'exercice 2017.

Le total du budget principal s'établit ainsi à **17 556 455 €**.

13-2 Budget annexe « Collecte et traitement des déchets »

Le budget « collecte et traitement des déchets » est un budget annexe qui est régi par la nomenclature M4. La section de fonctionnement du budget annexe connaît une variation à la hausse en dépenses. Pour ce qui concerne le volet recettes de cette section de fonctionnement, une augmentation des produits liés à la facturation de la collecte est anticipée, du fait d'une augmentation des tarifs de 4 % pour l'année 2018. Il s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement

Dépenses totales	3 954 000	Recettes totales	3 954 000
------------------	-----------	------------------	-----------

En investissement

Dépenses totales	764 500	Dépenses totales	764 500
------------------	---------	------------------	---------

13-3 Budget annexe SPANC

Le budget « service public d'assainissement non collectif » est un budget annexe régi par la nomenclature comptable M49. Il s'équilibre ainsi :

En fonctionnement :

Dépenses totales	107 550	Recettes réelles	107 750
------------------	---------	------------------	---------

Les 90 550 € de produits de la redevance ainsi que la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (17 200€) permettent l'équilibre de ce budget.

En investissement :

Dépenses totales	210 000	Recettes totales	210 000
------------------	---------	------------------	---------

13-4 Budget annexe Mouillages Aber Benoit

En fonctionnement :

Dépenses totales	185 900	Recettes totales	185 900
------------------	---------	------------------	---------

En investissement :

Dépenses totales	85 700	Recettes totales	85 700
------------------	--------	------------------	--------

En recettes, un emprunt d'équilibre à hauteur de 7 500 € a été inscrit, le reste étant des recettes d'ordre correspondant à une dotation aux amortissements de 50 000€.

13-5 Budget annexe zones d'activité

Les dépenses d'un tel budget annexe sont toujours des dépenses de fonctionnement, y compris les gros travaux. Seules les opérations de gestion des stocks et leur financement relèvent de la section d'investissement.

Ce budget relate l'ensemble des mouvements financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Le transfert des ZAE communales vers la CCPA nécessite la prise en compte de diverses charges transférées, mais également d'acquisitions éventuelles à réaliser par la CCPA. Des négociations, au cas par cas, interviendront pour ce qu'il s'agit de l'achat du foncier économique communal restant à commercialiser ou étant à aménager avant commercialisation.

En fonctionnement :

Dépenses totales	965 000	Recettes totales	694 000
------------------	---------	------------------	---------

Emprunt pour équilibre : 271 000 €

13-6 Budgets annexes eau et assainissement

Budget Adduction en eau potable

En fonctionnement :

Dépenses totales	3 887 336	Recettes totales	3 833 983
		Excédent N- I	54 047

Budget Assainissement collectif

En fonctionnement :

Dépenses totales	2 578 945	Recettes totales	2 421 209
		Excédent N- I	157 736

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

14. Taux de la fiscalité 2018

Pour 2018, et comme cela avait été annoncé lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire le 21 décembre 2017, il est proposé de maintenir ces taux identiques à ceux de 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 10,08%

Foncier non bâti : 2,02%

Contribution foncière des entreprises : 23,70%

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

15. Attribution de compensation 2018

L'Attribution de Compensation constitue une dépense obligatoire pour les EPCI. Son objectif est d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Il est proposé l'Attribution de Compensation versée en faveur des communes comme présenté en séance.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

16. Création de 2 postes de d'agents techniques polyvalents au service eau et assainissement

Suite au Conseil d'Exploitation des services eau et assainissement qui s'est tenu le 20 décembre 2017, il est proposé au Bureau de décider de la création de deux postes d'agents polyvalents à temps complets sous statut privé, à compter du 1er mars 2018. Ces deux postes seraient rattachés aux Services Publics à Caractère Industriel et Commercial de l'eau et de l'assainissement.

Niveau de qualification et de rémunération à préciser

Unanimité du bureau de communauté

17. Recours à du personnels saisonniers et du personnels temporaires

Il convient de fixer les limites du recrutement de personnel saisonnier appelé pour renforcer les équipes temporairement notamment pendant les périodes de congés des agents, principalement des services administratifs et techniques. Afin de répondre aux besoins annuels des services, il est proposé de fixer le nombre maximum de semaines de contrats de travail à 200. La rémunération versée sera calculée sur la base de l'indice minimum de rémunération de la fonction publique territoriale augmenté de 10 % correspondant au paiement des congés annuels. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Unanimité du bureau de communauté

18. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Groupement de commande

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et l'autorité environnementale compétente est la mission régionale d'autorité environnementale de la région Bretagne du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (MRAe).

Sur le territoire du Pays de Brest, 6 communautés de communes ne sont pas couvertes par un PCAET. Ces 6 EPCI ont choisi de confier la coordination et l'animation de leur PCAET au Pôle métropolitain du Pays de Brest.

De plus, une évaluation environnementale est à réaliser pour chacun des PCAET élaborés. Les 6 communautés de communes concernées souhaitent donc se regrouper pour la réalisation des évaluations environnementales afin de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. La prestation sera réalisée dans le cadre d'un marché de prestation de services en procédure adaptée d'une année renouvelable 3 fois. Ce montage offre une nécessaire souplesse dans l'ampleur des missions confiées au prestataire et dans l'élaboration de ce document en fonction des contraintes de chacune des communautés concernées. La CCPA se portera coordonnateur du groupement de commandes afin de lancer une consultation et de missionner un prestataire expert.

Il est proposé de désigner comme représentant de la CCPA à la CAO ad'hoc : Christian CALVEZ en tant que titulaire et Nadège HAVET en tant que suppléante.

Unanimité du bureau de communauté

19. Révision du Schéma développement touristique

Depuis février 2012, la Communauté de communes possède un schéma communautaire de développement touristique, voté pour des périodes de trois ans. À la rentrée 2017, la fin de cette période s'approchant, il a fallu définir la démarche qui serait adoptée pour construire le schéma pour 2018-2020. De nombreuses actions figurant dans le schéma adopté en 2015 étaient toujours en cours d'exécution et la période 2018-2020 se situait dans la poursuite du mandat. Aussi a-t-il été décidé d'engager une procédure de révision et non pas de refonte totale.

La structure générale du document, fournie par les quatre enjeux identifiés en 2014 (**Aménager et préserver le territoire, Consolider les filières et les pratiques, Accompagner et Soutenir les acteurs du tourisme, Renforcer l'attractivité**), reste la même mais les actions ont été retravaillées afin d'intégrer quatre types de changement :

- le transfert de la responsabilité pour l'accompagnement des socio-professionnels hors registre du commerce au groupement d'intérêt public Brest terres océanes ;
- les avancements dans l'exécution d'une majorité des actions, nécessitant la définition et la planification de nouvelles étapes ;
- le regroupement de certaines actions afin de donner une plus grande lisibilité au document ;
- l'intégration de quelques nouveaux axes de travail.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

20. Office du tourisme - Subventions 2018

Chaque année, la CCPA verse à l'office du tourisme une subvention de fonctionnement, lui donnant les moyens de mettre en œuvre ses missions sur le territoire. L'office sollicite, pour 2018, une subvention de 202 000€.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

21. Détermination des conditions financières relatives aux acquisitions des terrains commercialisables dans les zones d'activités économiques transférées à la CCPA

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite au transfert de la compétence en matière de zones d'activités économiques, la CCPA est gestionnaire de sept nouvelles zones d'activités sur son territoire.

Certaines de ces ZAE disposent de foncier commercialisable ou pouvant être aménagé pour ensuite être proposé aux entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur le Pays des Abers.

Les maires des communes concernées ont été rencontrés et un accord a été trouvé pour que la CCPA acquiert ces terrains. Il paraît donc opportun que la CCPA dispose de la pleine propriété de ce foncier pour y réaliser l'aménagement à intervenir et ainsi développer une offre de foncier à vocation économique conformément au projet de territoire de la CCPA, à sa stratégie économique et aux orientations générales du PADD du PLUi du Pays des Abers.

Un accord plus complet sur les modalités de financement restera à déterminer et devra être représenté au bureau.

Unanimité du bureau de communauté

22. Convention de partenariat Mission locale/CCPA

La Mission Locale du Pays de Brest s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale. Les conseillers de la Mission Locale sont présents dans les locaux de la Maison de l'Emploi à l'hôtel de communauté et au Pôle social à Lannilis. La convention 2014-2017 est arrivée à son terme au 31 décembre 2017. Un projet de nouvelle convention avec la Mission Locale du Pays de Brest est soumis au bureau communautaire.

Le coût par habitant (population totale) est fixé à 1,46 € en 2018 (pour mémoire, 1,44 € en 2017) et progressera ensuite de 1,70% (GVT + coût de la vie) par an (1,49 € en 2019, 1,51 € en 2020, 1,54 € en 2021). En 2018, cela représenterait un coût de 60 100,90 €.

Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté

23. Désignation de quatre représentants à l'association « Sensation Bretagne »

Lors de sa séance du 7 septembre 2017, le Bureau de communauté a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'association Sensation Bretagne. Cette association et son label regroupent les principales stations classées littorales de Bretagne et mutualisent une partie de leurs dépenses de promotion. Cancale, Dinard, Perros Guirec, Carantec, Roscoff, Plouescat, Plougouvelin, Fouesnant, Carnac sont parmi les 21 destinations ayant rejoint ce collectif. L'association travaille en coordination étroite avec le Comité Régional du Tourisme.

Il est proposé de désigner les représentants de la CCPA suivants au sein de cette association ;

- M. Andrew Lincoln
- Mme Anne Poulnot Madec
- M. Philippe Cariou
- M. Viviane LE GALL

Unanimité du bureau de communauté

24. Délibération complémentaire - Extension de l'école du Petit Bois et de la Maison de l'Enfance de Plouguin – Contrat de Territoire – Avis du Bureau de Communauté

La commune de Plouguin va procéder à l'extension de son école communale, ainsi que de sa Maison de l'enfance. Cette opération figure au sein du Contrat de Territoire liant la CCPA avec le Département.

Avis favorable du Bureau de communauté à ce dossier, afin que celui-ci puisse être instruit par les services du Conseil Départemental du Finistère

25. Questions diverses

- Proposition de réunion de préparation des grands passages 2018